

# BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

## CONNAISSANCE DES POLITIQUES SOCIALES - U5

SESSION 2018

---

Durée : 5 heures  
Coefficient : 5

---

**Matériel autorisé** : l'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

**Tout autre matériel est interdit.**

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet se compose de 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2018
U5 – Connaissance des politiques sociales	Code : ESE5CPS	Page : 1/11

« Comment passer de l'école à la vie professionnelle aujourd'hui ? Réponse : en passant par un tas de diplômes, de concours, de stages, de CDD, de contrats précaires en tout genre. Il peut ainsi s'écouler des années avant de décrocher le précieux sésame : un emploi stable. [...] Nous assistons [...] à « l'institutionnalisation d'une période d'insertion », tempère la sociologue Léa Lima, auteure d'une enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes. Cette phase, quasi-incompressible dans le secteur tertiaire, vient s'intercaler entre la formation initiale et l'accès à un emploi stable. [...] Entre l'école et la vie professionnelle s'étire donc désormais un « âge de l'insertion », qui commence dès 16 ans pour certains, et peut aller jusqu'à 30 ans, voire au-delà, pour d'autres. »

Justine CANONNE, La galère du premier emploi,  
*Revue Sciences Humaines*, février 2012, Mensuel N°234.

## QUESTION 1

Analyser l'importance du travail pour les jeunes et expliquer comment les politiques sociales tentent de lever les freins d'accès à l'emploi rencontrés par certains d'entre eux.

## QUESTION 2

Expliquer en quoi le travail partenarial mené par l'association « 100 chances – 100 emplois » aide les jeunes à surmonter les obstacles face à l'emploi qu'ils peuvent rencontrer.

### L'épreuve permettra d'évaluer les compétences suivantes :

C.4.1 - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle ;

C.4.2 - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles.

## BARÈME

**Question 1** : 10 points

**Question 2** : 8 points

**Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition** : 2 points

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 2/11</b>

## ANNEXES

### **Annexe 1 – L'insertion des jeunes sur le marché du travail. Données chiffrées.**

ALIAGA Christel et LE Jérôme. L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non diplômés. *France, portrait social, édition 2016 - INSEE Références*

### **Annexe 2 – L'insertion professionnelle des jeunes**

BOISSON-COHEN Marine, GARNIER Hélène, ZAMORA Philippe. L'insertion professionnelle des jeunes. DARES, Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Janvier 2017  
Disponible sur <http://www.dares.travail-emploi.gouv.fr> (consulté le 13/11/2017)

### **Annexe 3 – Présentation du « Programme 100 chances – 100 emplois »**

Plaquette de présentation du « Programme 100 chances – 100 emplois ». Association « 100 chances – 100 emplois » ; Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ; Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Disponible sur <http://www.100chances-100emplois.org/>. 2016 .

### **Annexe 4 – L'association « 100-chances – 100 emplois »**

Préambule de l'accord-cadre de coopération entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social ; le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'Association "100 chances - 100 emplois" - Paris le 26 mars 2015 (extrait)

### **Annexe 5 – Accord-cadre de coopération « 100 chances – 100 emplois »**

Accord-cadre de coopération entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social ; le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'Association « 100 chances – 100 emplois » - Paris le 26 mars 2015

## Annexe 1 – L'insertion des jeunes sur le marché du travail. Données chiffrées

### Profil socio-démographique des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

	Age moyen (en années)	Homme %	Habitant en ZUS %	Descendant d'immigré(s) %	Immigré %	Père ouvrier, employé ou n'ayant jamais travaillé %
<b>Diplômés du supérieur</b>	26	45	5	12	9	34
<b>Diplômés du secondaire</b>	22,2	54	9	13	5	57
<b>Aucun diplôme ou brevet des collèges</b>	19,7	59	15	19	9	69
<b>Ensemble</b>	23,7	51	8	13	8	47

*Explicitation : 34% des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans dotés d'un diplôme du supérieur, ont un père ouvrier, employé ou n'ayant jamais travaillé :*

*Champ : France métropolitaine.*

*Source : Insee, enquêtes Emploi 2013, 2014 et 2015.*

### Situation sur le marché du travail selon le diplôme le plus élevé, sortie de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

	En emploi	Au chômage
<b>Diplômés du supérieur long</b>	83	10
<b>Diplômés du supérieur court</b>	80	12
<b>Baccalauréat ou équivalent</b>	64	18
<b>CAP, BEP ou équivalent</b>	62	25
<b>Aucun diplôme ou brevet des collèges</b>	31	32

*Champ : France métropolitaine.*

*Source : Insee, enquêtes Emploi 2013, 2014 et 2015.*

**Situation d'emploi selon le diplôme le plus élevé,  
sortie de formation initiale depuis 1 à 4 ans.**

<b>Sortis depuis 1 à 4 ans</b>	<b>Part des emplois temporaires %</b>	<b>Part des emplois à temps partiel %</b>	<b>Taux de sous- emploi * %</b>	<b>Salaire net médian (en euros)</b>
<b>Diplômés du supérieur long</b>	25	12	6	1760
<b>Diplômés du supérieur court</b>	32	14	9	1400
<b>Baccalauréat ou équivalent</b>	43	23	15	1200
<b>CAP, BEP ou équivalent</b>	44	21	15	1200
<b>Aucun diplôme ou brevet des collèges</b>	58	29	22	1040

*Champ : France métropolitaine.*

*Source : Insee, enquêtes Emploi 2013, 2014 et 2015*

*\* Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes*

- *Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;*
- *Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais temps.*

Source : ALIAGA Christel et LE Jérôme. L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non diplômés.

*France, portrait social, édition 2016 - INSEE Références.*

## **Annexe 2 – L'insertion professionnelle des jeunes**

### **En quoi la situation des jeunes sur le marché du travail est-elle spécifique ?**

#### **Des jeunes fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture**

Sur quarante ans, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a fortement augmenté, passant de 7 % à 24 %, et son évolution est beaucoup plus heurtée que celle des taux de chômage des classes d'âge plus élevées. Le taux de chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles, ce qui s'explique notamment par le type de contrats qu'ils occupent : plus du tiers des 15-24 ans sont en contrat court, CDD ou intérim. [...]

### **Quels sont les facteurs d'hétérogénéité au sein de la population des jeunes ?**

#### **Une surexposition au chômage d'abord liée au niveau de qualification**

La situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi dépend d'abord de leur qualification. Alors que les générations qui entrent sur le marché du travail sont toujours plus diplômées que les précédentes, la situation des moins diplômés se dégrade toujours plus relativement, et la crise a amplifié ce phénomène. Lorsqu'on décompose le taux de chômage par tranche d'âge et de niveau de diplôme, c'est finalement davantage le niveau de qualification qui va expliquer la surexposition au chômage que l'âge. [...]

#### **Un accès à l'emploi à durée indéterminée plus long pour les moins diplômés**

L'hétérogénéité des situations se retrouve également dans les parcours d'insertion vers un emploi stable. Sept ans après leur sortie de formation initiale en 2004, 85 % des jeunes sont en emploi et 68 % occupent un emploi à durée indéterminée. [...]

Ces parcours d'insertion diffèrent selon le niveau de qualification. La moitié des jeunes qui accèdent à l'emploi à durée indéterminée l'obtiennent en moins de six mois. Pour autant, ce délai est plus long pour les jeunes ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal à bac+2, il est même supérieur à un an pour un jeune non diplômé sur deux. Le temps passé en emploi durant les sept premières années de vie active est également très hétérogène selon le niveau de diplôme au sein d'une génération. Et sur les sept premières années de vie active, les non-diplômés ont passé 28 % de leur temps au chômage.

#### **Au sein des diplômés, des différences liées à la spécialité de formation**

Au-delà de cette hétérogénéité entre niveaux de diplôme, il existe aussi des différences de trajectoires selon les spécialités de formation, y compris à même niveau de qualification. Dans l'enseignement secondaire, la filière industrielle fournit un avantage sur les filières tertiaires et générales pour accéder durablement à l'emploi. Ainsi, muni d'un bac pro industriel, un jeune a le même taux d'accès durable à l'emploi immédiat qu'un diplômé bac+5 hors écoles de commerce ou d'ingénieur. Au niveau de l'enseignement supérieur, les formations de la santé et du social sont celles qui offrent les meilleures conditions d'insertion. Et un doctorat hors santé permet beaucoup moins d'accéder immédiatement à un emploi durable qu'un doctorat en santé. Idem pour les bac+2. À l'université, les diplômés des formations scientifiques ont des trajectoires plus favorables que leurs homologues de lettres ou de sciences humaines, surtout au niveau bac+3 ou bac +4. [...]

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 6/11</b>

### **Les jeunes issus de l'immigration cumulent les difficultés**

Les jeunes issus de l'immigration sont les enfants ayant au moins un parent immigré. Ils sont nés en France, y ont été scolarisés et sont quasiment tous de nationalité française. Ces jeunes sont en moyenne dans une situation à l'égard de l'emploi plus défavorable que les jeunes sans ascendance migratoire directe. Plus précisément, ces difficultés sont plus marquées pour les enfants ayant deux parents immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique et les garçons. Par exemple, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans d'origine africaine dépasse les 40 %, soit presque le double du taux des jeunes sans ascendance migratoire directe. Ces difficultés s'expliquent pour partie par le parcours scolaire et les processus d'orientation des descendants d'immigrés. [...]

Ce parcours scolaire différencié s'explique à son tour pour partie par leurs origines sociales modestes, mais pour partie seulement. L'analyse statistique des performances des élèves aux tests PISA montre que, même après contrôle du milieu socioéconomique, les élèves issus de l'immigration en France obtiennent en moyenne des scores inférieurs à ceux des élèves natifs : l'écart moyen équivaut à une année de formation. Ces effets spécifiques négatifs identifiés sur les résultats scolaires se cumulent avec des effets spécifiques lors de l'entrée sur le marché du travail : parmi les jeunes de moins de 30 ans, le risque de chômage est plus élevé pour les jeunes descendants d'immigrés africains toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire même quand on neutralise les effets liés à l'âge, au diplôme, à l'origine sociale ou au lieu de résidence (risque multiplié par 1,9 par rapport à un jeune sans ascendance migratoire). Il en est de même pour les jeunes résidant en moyenne ou grande agglomération du nord de la France et en zone urbaine sensible (ZUS) (risque multiplié respectivement par 1,4 et 1,5).

### **Un capital social déterminant dans la qualité de l'insertion**

Le capital social joue un rôle important dans l'insertion professionnelle des jeunes. Pour l'ensemble des actifs, les premiers modes d'obtention d'un emploi en France sont les candidatures spontanées, suivies des relations et en troisième position les intermédiaires publics de l'emploi (enquêtes Emploi 2003-2012). Pour les jeunes, les réseaux jouent un rôle sensiblement plus important, compensant pour partie leur manque d'expérience et l'absence d'information sur leur productivité. Qu'ils soient professionnels, familiaux ou amicaux, ils sont des canaux efficaces pour l'insertion dans l'emploi : plus d'un jeune sur trois (35 %) de la génération 2010 a trouvé son premier emploi dans une entreprise qu'il connaissait auparavant pour y avoir effectué un stage ou y avoir déjà travaillé (28 % par une candidature spontanée, seulement 8 % par un intermédiaire : Pôle emploi, APEC, etc.). C'est un peu plus que la génération 2004 (30 %), en lien probable avec la croissance de l'apprentissage. En effet, être apprenti accroît les réseaux professionnels et participe à la bonne insertion sur le marché du travail. Les jeunes les moins diplômés sont ceux qui sont les moins insérés dans ces réseaux du fait de leur milieu social d'origine et de leur moindre expérience d'emploi pendant leurs études. Ils ont donc davantage recours aux intermédiaires publics de l'emploi pour s'insérer (mission locale). De ce point de vue encore, les jeunes issus de l'immigration cumulent les handicaps : plus souvent issus de milieux populaires ouvriers ou employés, les descendants d'immigrés – notamment africains – ont aussi beaucoup plus souvent que les autres des parents en situation de retrait du marché du travail : les pères sont plus fréquemment chômeurs ou retraités et les mères sont plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé. Leurs enfants ont donc moins que les autres recours à des réseaux professionnels, et ils ont également moins accès à l'apprentissage qui suppose un contrat de travail.

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 7/11</b>

## Quelles difficultés d'insertion proviennent du fonctionnement du marché du travail ?

[...]

### Une insertion dans l'emploi marquée par une forte mobilité sur l'ensemble du marché du travail

Les difficultés d'insertion des jeunes proviennent pour partie du fonctionnement général du marché du travail. Celui-ci se caractérise aujourd'hui, pour ceux qui sont en emploi, par une stabilisation de la part des contrats à durée indéterminée (85,6 % de l'emploi salarié en 2015), mais aussi par une augmentation du nombre d'embauches en contrats à durée limitée, pour des périodes d'emploi de plus en plus courtes. En 2015, plus de 80 % des flux d'embauche sont en CDD et plus des trois quarts des embauches en CDD ont une durée inférieure ou égale à un mois. L'insertion des jeunes se caractérise par l'importance prise depuis trente ans par l'emploi à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage), de façon beaucoup plus marquée que pour l'ensemble des salariés. L'évolution observée depuis le début des années 2000 est toutefois essentiellement liée à la progression de l'apprentissage.

Source : BOISSON-COHEN Marine, GARNIER Hélène, ZAMORA Philippe  
L'insertion professionnelle des jeunes, DARES, Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Janvier 2017

## Annexe 3 – Présentation du « Programme 100 chances – 100 emplois »

Le programme 100 Chances – 100 emplois, conçu par Schneider Electric, vise à répondre aux besoins économiques d'un territoire tout en contribuant à rétablir l'égalité des chances pour les jeunes adultes (18 à 30 ans) issus essentiellement des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il propose des parcours individualisés à des jeunes peu qualifiés ainsi qu'à des jeunes diplômés victimes de discrimination pour leur faciliter l'accès à l'emploi durable.

Le programme 100 chances – 100 emplois se fixe un objectif économique et sociétal qui peut se résumer selon ces trois idées fortes :

- de répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les quartiers défavorisés,
- de promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle,
- de s'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les services de l'Etat, les collectivités locales, les acteurs de l'emploi, le tissu associatif, l'ensemble animé par une entreprise pilote.

### Des résultats

[...] La première expérimentation s'est déroulée à Chalon-sur-Saône en 2005 (pilotes Schneider Electric, puis Areva, Saint-Gobain, Danfoss, Trandev, OPAC, Verallia, Terreal, Startpeople), et s'est développée ensuite. [...]

839 entreprises sont mobilisées sur leur territoire en faveur de « 100 Chances 100 Emplois ». Au 31 décembre 2016, 4416 jeunes sont entrés sur le dispositif, 2825 jeunes sont en sortie positive (32 % en formation/alternance, 23 % en CDI, 45 % en CDD/Intérim longs). Exprimé sur le nombre de sorties, 77 % sont en sortie positive.

Source : Plaquette de présentation du « Programme 100 chances – 100 emplois » - Association « 100 chances – 100 emplois » ; Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ; Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.2016

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 8/11</b>

## **Annexe 4 – L'association « 100 chances – 100 emplois »**

### **Contexte**

La France connaît depuis 6 ans une progression continue du chômage. La situation de l'emploi est d'autant plus préoccupante pour les jeunes, en particulier ceux qui sortent chaque année du système éducatif sans aucun diplôme et/ou qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le taux de chômage des jeunes en France atteint 23 % et ce chiffre dépasse 40 % pour ceux qui ne disposent d'aucune formation. Les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent un taux de chômage deux fois plus élevé que dans les unités urbaines environnantes.

Face à cette situation, le Gouvernement a engagé une politique très volontariste et des moyens importants, en proposant de nouvelles mesures visant à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes. L'enjeu conjoint pour les ministères de l'Emploi et de la Ville est de mobiliser de manière accrue les entreprises aux côtés des acteurs de l'emploi pour répondre à leurs besoins en recrutement et qualifications et permettre ainsi aux jeunes une insertion durable sur le marché du travail.

C'est en partant de ce constat que Schneider Electric, sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi et d'Henri Lachmann, a créé en 2004, le processus « 100 chances – 100 emplois » spécifique aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Expérimenté fin 2004 à Chalon-sur-Saône, le processus a été progressivement étendu à 15 bassins d'emploi à fin 2013.

### **Origines**

En 2007, Schneider Electric a créé une association « 100 chances – 100 emplois » qui comprend aujourd'hui un réseau de plus de 600 entreprises au niveau local (PME, TPE, grandes entreprises), et 9 grandes entreprises au niveau national ( Adecco, EDF, Klepierre, Lyonnaise des Eaux, Saint Gobain, Schneider Electric, Société Générale, Vinci et ELIOR ) qui paient une cotisation au niveau national.

Cette action est soutenue par les pouvoirs publics (ministères de l'emploi, de la ville, collectivités territoriales, etc.), ainsi que le fonds « Agir pour l'insertion dans l'industrie »( a2i) de l'Union de l'Industrie et des Métiers de la Métallurgie.

L'État s'engage à mobiliser ses services déconcentrés à savoir les DIRECCTE/les unités territoriales, les préfets délégués à l'égalité des chances, les sous-préfets à la ville et les DRJSCS ainsi que les opérateurs chargés de l'insertion des jeunes, notamment les Missions locales, Pôle Emploi, les associations d'insertion, etc. pour faciliter et soutenir le déploiement du processus « 100 chances – 100 emplois » et ce particulièrement pour le financement des sas de formation nécessaire à la remise en dynamique des jeunes accueillis.

### **Une initiative innovante**

Un dispositif qui permet de fédérer les énergies des parties prenantes locales.

Piloté par une ou deux entreprise(s) du territoire concerné, y participent les Pouvoirs Publics (Préfecture, DIRECCTE, collectivités locales), les Services Publics de l'Emploi (Pôles Emploi et Missions locales, Maison de l'Emploi, Cap Emploi, PLIE), les associations de quartiers, et un réseau d'entreprises du bassin.

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 9/11</b>

## Un processus en 3 phases :

- Phase 1 : le « multi-repérage » des jeunes : les acteurs de l'emploi (missions locales, Pôle emploi), les associations de quartier (sportives, culturelles, sociales...), ainsi que les entreprises identifient des jeunes motivés et porteurs d'un embryon de projet pour leur proposer d'entrer dans le processus « 100 chances – 100 emplois ».
  
- Phase 2 : le sas de mobilisation et de sélection : les jeunes présélectionnés bénéficient d'un module de quatre jours comprenant un accompagnement assuré par un cabinet spécialisé et des entretiens de simulation d'embauche avec des cadres et Chefs d'entreprises engagés dans l'initiative (4 entretiens minimum par jeune ).  
L'objectif du sas est d'apprendre aux jeunes à se « vendre » sur le marché du travail, l'effet induit du sas est une forte montée en puissance de leur confiance en eux et de leur motivation.  
Ces quatre jours de préparation permettent :
  - de travailler les codes du travail en entreprise,
  - d'affiner son projet et de valoriser l'identité de chaque candidat,
  - de se préparer aux entretiens.
  
- Les candidats non retenus à l'issue du sas peuvent bénéficier d'actions pour combler les lacunes identifiées et réintégrer ainsi plus tard le processus.  
Chaque bassin « 100 chances » réalise 3 à 5 sas par an, en fonction de la taille du bassin (maximum 12 jeunes par sas).
  
- Phase 3 : le parcours d'insertion professionnelle du jeune en entreprise : chaque jeune sélectionné se présente ainsi que son projet professionnel lors d'un comité des acteurs économiques. Il se voit proposer un parcours d'insertion professionnelle au sein des entreprises du réseau « 100 chances – 100 emplois » qui est constitué de « briques d'insertion » : missions d'intérim, CDD courts, mini-stages, parrainage, visites d'usines ou de chantiers, Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (P.M.S.M.P.), formations pré qualifiantes, etc. jusqu'à la sortie positive du processus (CCD ou CTT supérieur à 6 mois, CDI, alternance/formation longue). La durée moyenne du processus est de 9 mois pour ceux qui sont en sortie positive.

Source : Extraits du préambule de l'accord-cadre de coopération entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social ; le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'Association "100-chances - 100 emplois" - Paris le 26 mars 2015

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 10/11</b>

## **Annexe 5 - Accord cadre Etat-Association « 100 chances – 100 emplois »**

### **Article 1.1 :**

L'Association « 100 chances – 100 emplois » s'engage à développer son action dans de nouveaux bassins d'emploi, de sa propre initiative ou sur sollicitation des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ou d'entreprises. (...)

L'association dont l'action vise prioritairement les quartiers prioritaires de la politique de la ville s'engage à élargir son action, sur demande des instances locales, dans d'autres bassins d'emploi. [...]

### **Article 1.3 :**

Les entreprises « 100 chances – 100 emplois » seront mobilisés pour proposer un maximum de contrats d'apprentissage et de professionnalisation aux jeunes en parcours. [...]

### **Article 3 :**

Le suivi et le pilotage de l'accord seront réalisés au sein d'un comité national composé de représentants de la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle, du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et de l'association « 100 chances – 100 emplois » à l'appui des éléments de bilan transmis par l'association « 100 chances – 100 emplois ». (...)

Il organisera une réunion annuelle avec les pilotes, copilotes, cabinets animant les sas afin de s'assurer de la qualité de l'ensemble des actions du processus (repérage en amont des publics concernés, qualité de l'accompagnement, des sas, etc.) et de proposer des actions d'amélioration du processus si besoin.

Au niveau local, un comité de pilotage, composé des entreprises et des principaux acteurs de l'emploi, des représentants des préfets chargés de la politique de la ville (préfets délégués à l'égalité des chances, sous-préfets à la ville) et des Unités Territoriales des DIRECCTE, organise la déclinaison locale du présent accord et son articulation avec les mesures d'insertion en faveur des jeunes. Il analyse les écarts entre les objectifs et les résultats et formule des préconisations. Le pilotage de ce comité est assuré par l'entreprise et copiloté par un acteur de l'emploi et de l'insertion. (..)

Source : Accord-cadre de coopération entre le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social ; le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'Association « 100 chances – 100 emplois » - Paris le 26 mars 2015

<b>BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE</b>		<b>Session 2018</b>
<b>U5 – Connaissance des politiques sociales</b>	<b>Code : ESE5CPS</b>	<b>Page : 11/11</b>